



COMMUNE  
**GIGNAC-LA-NERTHE**

# ADAPTONS-NOUS ENCORE + À NOS SPÉCIFICITÉS

## UN PLUi + PROCHE DE NOS TERRITOIRES

### Notre défi

Appliquer un seul et unique règlement du PLUi pour les 18 communes du Territoire, tout en permettant à des projets spécifiques de se réaliser dans nos communes.



Les OAP sectorielles sont facultatives. Elles complètent le règlement du PLUi, là où des projets particuliers doivent voir le jour. Sur un secteur précis, elles définissent les grandes lignes des projets futurs et garantissent leur intégration durable dans l'environnement urbain, paysager et naturel.

## + D'ORIENTATIONS POUR BIEN AMÉNAGER

Chaque OAP sectorielle définit des objectifs en matière d'aménagement, d'habitat, de transports-déplacements, de développement économique ou d'équipements d'un secteur à urbaniser.

- L'OAP sectorielle « d'intention » définit les grands principes du projet et les modalités de son intégration dans le contexte environnant.
- L'OAP sectorielle de « composition » précise plus finement les caractéristiques du projet : formes urbaines, implantations...

## + DE PROJETS SUR MA COMMUNE

Parmi la cinquantaine d'OAP sectorielles du Territoire Marseille Provence, trois concernent directement ma commune :

### L'OAP de La Poussaraque-Roquebarbe

- Valorisation des terres et des productions agricoles locales grâce à un projet innovant s'appuyant sur le patrimoine et les paysages existants.



### L'OAP du Boulevard urbain multimodal

- Aménagement de la route départementale pour une circulation apaisée et une meilleure connexion aux autres modes de déplacements ;
- Valorisation des abords, de façon adaptée aux différents sites traversés.



### L'OAP des Aiguilles (en cohérence avec la commune d'Enusès-la-Redonne)

- Requalification de la zone pour des activités tertiaires et artisanales.

